

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°06-2019

Nombre de Conseillers :

Séance du 25 FEVRIER 2019

En exercice : 8

Suffrage exprimé : 7

L'an deux mille dix-neuf le lundi 25 février à 18h15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 14 Février s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi. M. NOMIUS Jean-Pierre, M. ROBERT Joël, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre. Mme BLANC Danielle, Mme STEFANI Noëlle

Absent : M. FAURE Jean-Claude

Objet : Participation financière pour une sortie scolaire pour les enfants de Lardier et Valença scolarisés à l'école de La Saulce.

Le Maire signale aux membres présents que les trois enfants de Lardier et Valença scolarisés à l'école primaire de La Saulce vont effectuer la visite du Sénat du 29 avril au 2 mai 2019.

Une demande d'aide financière pour ce séjour a été adressée à la Mairie, Directrice de l'Ecole de La Saulce.

Il propose à l'assemblée d'accorder une aide financière de 50 € pour chaque enfant de la commune de Lardier et Valença soit 150 € pour permettre aux enfants d'effectuer ce voyage.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **Accepte** la proposition de son Maire
- **Décide** d'attribuer une aide financière de 150 € à la coopérative scolaire pour effectuer la visite du Sénat du 29 avril au 2 mai 2019.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire,

Rémi COSTORIER

